



## deux inscriptions au FICP pour un même dossier

Par **Fofie5933**, le **09/12/2020** à **17:41**

Bonjour.

J'ai été fichée au FICP pour un crédit conso pendant 5 ans (2014-2019). J'ai déposé en 2015 un dossier de surendettement déclaré irrecevable et j'ai fait un recours qui a confirmé la décision de la Banque de France. Aujourd'hui, je n'ai pas repris les règlements et l'établissement de crédit me relance et m'a à nouveau inscrit FICP suite à de nouveaux incidents de paiement.

Ont-ils le droit de faire ça ? la durée maxi n'est-elle pas de 5 ans ? Pour info, je n'ai pas été inscrite au FICP dans le cadre du surendettement.

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **09/12/2020** à **18:02**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de vous renseigner auprès de la Banque de France ou de la CNIL...

Par **Louxor\_91**, le **09/12/2020** à **19:21**

Bonjour, votre nouvelle inscription au FICP ne concerne pas la même dette ? Vous parlez d'autres incidents de paiement ?